

Chapitre IX

Décisions adoptées dans l'exercice d'autres fonctions et pouvoirs

Note

Pendant la période à l'examen, le Conseil de sécurité a pris plusieurs décisions dans l'exercice de fonctions et de pouvoirs autres que ceux ayant trait au maintien de la paix et de la sécurité internationales. La pratique du Conseil relative à ces décisions est examinée dans d'autres parties du présent Supplément.

La pratique du Conseil concernant *a)* la nomination du Secrétaire général; *b)* l'élection de membres de la Cour internationale de Justice; et *c)* la levée partielle d'un accord de tutelle est traitée au chapitre VI, intitulé « Relations avec les autres organes de l'Organisation des Nations Unies ». Un échange de lettres ayant eu lieu en septembre 1990 entre le Secrétaire général et le Président du Conseil de sécurité concernant l'établissement sous les auspices de l'Assemblée générale d'une mission d'assistance électorale en Haïti est également examiné dans ce chapitre.

Les décisions prises par le Conseil de sécurité sur la question de l'admission de nouveaux Membres sont traitées au chapitre VII.